

PROCES VERBAL

Réunion du conseil communautaire

Mercredi 27 septembre 2023 à 18h30

Salle des fêtes d'Ecleux

Présents

Augerans	Alain Dejeux	P
Bans	Stéphanie Desarbres	P
Belmont	Philippe Degay	P
Chamblay	Philippe Brochet	P
	Alain Timal	P
Champagne sur Loue	Marie Christine Paillot	P
Chatelay	Gérard Poulin	Excusé
Chissey sur Loue	Jean Claude Pichon	P
	Daniel Poctier	P
Cramans	Jean Marie Truchot	P
	Patricia Sermier	Excusée procuration à Jean Marie Truchot
Ecleux	Etienne Rougeaux	P
Germigney	Stéphane Ramaux	P
Grange de Vaivre	Claude Masuyer	Excusée
La Loye	Virginie Valot	P
	Jean Baptiste Chevanne	P
Montbarrey	Luc Baton	P
Mont sous Vaudrey	Paulette Giancatarino	P
	Stéphanie Faivre	P
	Nicolas Koehren	Abs
	Christian Magdelaine	P
Mouchard	Sandra Hählen	Excusée
	Yves Chalumeau	P
	Virginie Falcinella Gillard	P
	Michel Rochet	P
Ounans	Alain Fraichard	P
	Frédéric Bouton	P
Pagnoz	Raymond Vincent	P

Port Lesney	Jean Théry	P
	Bruno Della Santa	P
Santans	Bernard Logerot	P
Souvans	Eric Brugnot	P
	Gérard Coutrot	abs
La Vieille Loye	Alain Bigueur	P
	Thierry Besia	P
Vaudrey	Virginie Pate	P
	Laurent Schouwey	P
Villeneuve d'Aval	Daniel Mairot	P
Villers Farlay		P
	Annie Junod	P

Etienne Rougeaux accueille le conseil communautaire.

1. Intervention Sous-Préfète

Etienne Rougeaux accueille Madame la Sous-Préfète de Dole qui a souhaité intervenir en conseil communautaire.

Madame la Sous-Préfète souhaite intervenir en particulier sur un dossier : l'avenant au CRTE. Cet avenant est particulièrement important pour l'Etat. Signé début 2022 pour 6 ans, le CRTE nécessite que l'on en assure un suivi. Ce contrat a un angle « Transition écologique » important. Il s'agit des projets à la fois intercommunaux et communaux qui participent aux questions de transitions.

Mme la Sous-Préfète apprécie particulièrement le territoire du Val d'Amour pour son dynamisme et son acuité collective en matière d'action publique, sur le développement économique et la vie culturelle, mais aussi le PPI très ambitieux sur l'assainissement et sur l'eau.

Un travail a été engagé sur la révision du CRTE afin de le recentrer sur les transitions et les équipements structurants. L'implantation de la France Services par exemple s'inscrit totalement sur les 2 grands axes du CRTE : il s'agit à la fois d'un équipement structurant et qui répond aux enjeux de transition. Les projets communaux relatifs à l'efficacité énergétique sont également inscrits au CRTE.

Certains projets portés par d'autres acteurs ont bien avancé, notamment le projet de restructuration de l'IECTF à Mouchard mais également la reprise du site industriel de Danzer à Souvans.

L'Etat a souhaité privilégier cet axe fort de transition écologique au sein du contrat ce qui lui permet de prioriser les actions sur ce domaine. Des études au niveau national ont montré que l'investissement à 10 ans devait doubler sur le sujet de la transition écologique afin que l'Etat français puisse tenir ses engagements.

Le projet de restauration sur la Loue est également important. Dans les années à venir, de nouveaux projets seront probablement à intégrer dans le CRTE. On peut penser par exemple au secteur forestier.

Le fonds vert va être pérennisé jusqu'en 2027. L'objectif est d'accélérer les investissements des collectivités. Les projets seront financés à minima à 40% ce qui est intéressant. Le fonds vert a bien bénéficié à l'arrondissement de Dole. Environ 2,5 millions de Fonds Verts et 5 millions de DETR DSIL et FNADT ont été accordés sur 2023. Sur le fonds vert il y a une expertise technique de la part des services de l'Etat.

L'assainissement est un axe fort en termes d'investissements. D'autres sujets peuvent également arriver sur le Val d'Amour, notamment en matière de mobilités et plus spécifiquement sur le covoiturage.

Etienne Rougeaux : sur le fonds vert, quels sont les disponibilités de crédits, quel est le calendrier de dépôt ?

Sous-Préfète : Sur le Jura, 6 millions d'euros étaient dédiés. Il peut y avoir des projets sur les logements, sur la revitalisation des centres bourgs.

Etienne Rougeaux : le CRTE a un caractère agglomérateur. Il s'agit de pouvoir formaliser les projets communaux et intercommunaux. Il est important de faire remonter les projets éligibles au fonds vert afin d'avoir une lisibilité de l'effort collectif.

Sous-Préfète : la DETR vient en complément du Fonds Vert lorsque les projets sont limités pour intégrer le Fonds Vert.

Alain Bigueur : une demande de DETR a été déposée pour réinvestir sur un terrain synthétique à Mont sous Vaudrey.

Sous-Préfète : l'Etat vient de terminer la dernière programmation, et d'autres projets ont été prioritaires mais pas celui-ci.

Stéphane Ramaux : restera-t-il des financements pour les projets qui ne rentrent pas dans les logiques « vertes » ?

Sous-Préfète : il reste des enveloppes pour par exemple les voiries, mais il y aura une priorisation. Il est précisé que les éléments financiers de la commune sont examinés, notamment si la commune a la capacité financière ou la capacité d'investissement pour conduire son projet.

Stéphane Ramaux : sur l'eau et l'assainissement, il y a encore une longue liste d'investissements à venir et l'Etat va être resollicité très vite.

Etienne Rougeaux : une remarque sur la voirie. Il faut veiller à ne pas tout réorienter sur le vert, car les routes qui se dégradent peuvent nécessiter des investissements rapides. Sur les questions d'assainissement, nous faisons partie des territoires plutôt en avance sur les STEP, réseaux de collecte et

d'adduction d'eau. Ces investissements sont également liés à une tarification plutôt élevée sur notre territoire. Aussi, le soutien de l'Etat est indispensable pour conduire les nouveaux projets.

Sous-Préfète : le fait d'avoir pris les 2 compétences en même temps et par avance fait qu'il y a un programme ambitieux. Les projets sur les territoires où les tarifs sont déjà à un bon niveau sont priorisés. C'est la raison pour laquelle cette année un dossier a été cofinancé avec l'agence de l'Eau sur le Val d'Amour par exemple.

Etienne Rougeaux : Le Val d'Amour n'intervient pas seulement sur les sujets Eau et assainissement mais également sur la qualité des milieux notamment avec la zone pilote de la Loue mais aussi au travers du PTGE via le Pays.

Sous-Préfète : une réunion va avoir lieu sur les dotations de l'Etat avec les Maires entre mi-octobre et mi-novembre. Sur la DETR si les communes ont des projets conséquents (au-dessus de 50 000€) il faut prendre contact avec la sous-préfecture en amont, notamment du fait que les marchés doivent être signés pour la demande de financement et cela peut poser difficulté au maître d'ouvrage s'il n'a pas la garantie de l'aide financière. Une seconde réunion sur la loi d'accélération des énergies renouvelables sera également organisée.

Etienne Rougeaux : sur les mobilités, il faut être pragmatique. Ce qui peut fonctionner c'est le covoiturage, mais également le train. Lors de l'inauguration du PEM de Mouchard le Vice-Président de la région sera probablement présent, et nous lui rappellerons qu'il faut à la fois le maintien des TGV et un renforcement des TER en direction de Dijon et Paris. Nous attendons sur ce sujet un soutien de l'Etat.

Sous-Préfète : sur le projet de groupe scolaire de Mont sous Vaudrey, il y a des possibilités de portage autre que la collectivité en direct. La ville de Dole fait appel à la SPL Grand Dole Développement, qui a notamment permis d'agir sur les commerces et les logements vacants en centre-ville. Aujourd'hui cette SPL porte le programme de rénovation énergétique des écoles. Il existe également une SEM, ACTIA / SEDIA à l'échelle régionale. Des discussions sont en cours pour élargir la zone géographique de la SPL du Grand Dole. Il faut un équilibre économique. La SPL ou la SEM porte l'endettement pour le compte de la collectivité.

Philippe Brochet : si plusieurs projets sont portés par la société, comment est-ce que cela fonctionne ?

Sous-Préfète : il y a des contrats passés entre la SPL et le maître d'ouvrage. Il y a également un volet actionnariat.

Alain Bigueur : il est souhaitable d'avoir le détail sur les incidences financières afin que les élus fassent leur choix en connaissance de cause.

Etienne Rougeaux : il y a un enjeu de réaliser une étude qui permette d'éclairer les élus sur ce volet. Il n'y a rien à cacher, mais il faut avoir les idées claires avant de s'engager. C'est un investissement sur le long terme, structurant.

Sous-Préfète : ce type de montage existe et le propos est de sensibiliser les élus sur le sujet. Il faut solliciter un spécialiste notamment le président du Grand Dole.

Un dernier mot afin de sensibiliser les élus au nouvel arrêté de restriction des usages de l'eau qui passe le secteur en situation de crise et en alerte sur les usages économiques.

Etienne Rougeaux remercie Mme la sous-préfète pour son intervention.

Etienne Rougeaux ouvre la séance.

2. Affaires générales

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Désigne Daniel Mairot en tant que secrétaire de séance ;
- Approuve le procès-verbal du précédent Conseil communautaire du 03 juillet 2023 ;
- Prend acte des délibérations prises en Bureau du 24 juillet 2023 :
 - N°116/2023 : Attribution de subvention Association Terre d'Emerveille,
 - N°117/2023 : Mise à jour du règlement intérieur des ALSH du Val d'Amour,
- Prend acte qu'aucune délibération n'a été prise en Bureau du 04 septembre.

3. Rapport de présentation sur le choix d'un délégué - Service public d'eau potable et d'assainissement

Le contrat de DSP arrivait à terme et il convient d'envisager son renouvellement.

Le cabinet Artelia a accompagné la collectivité sur le renouvellement de la DSP dans les délais impartis.

1. Le contexte

La Communauté de communes du Val d'Amour (CCVA), exerce la compétence eau potable et assainissement depuis le 01/01/2017, par arrêté préfectoral n°DCTME-BCTC-20161128-005 du 28 novembre 2016.

La Communauté de communes du Val d'Amour a délégué ses services publics de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement à SUEZ Eau France, avec **4 contrats de DSP** qui arrivent à échéance le **31 décembre 2023**.

Par une **délibération n°119/2022 en date du 4 juillet 2022**, la CCVA a approuvé le principe de l'exploitation du service public d'assainissement et d'eau potable sur son territoire dans le cadre d'une concession de service public de type affermage. A ce titre, le Président de la collectivité est chargé de mettre en œuvre la procédure de concession de service public conformément aux articles L. 1411-1 et R. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et ainsi qu'aux dispositions des articles L. 3111-1 et R. 3111-1 et suivants du Code de la commande publique. La durée retenue pour le futur contrat de concession est de 10 ans (01/01/2024 → 31/12/2033).

Le patrimoine du service se compose essentiellement du patrimoine suivant :

• **Assainissement :**

- 7 stations de traitement (total de 12 600 EH) ;
- 41 postes de refoulement ;
- 61 km de réseau unitaire + 69 km de séparatif + 17 km de refoulement + 4 km pluviales (rejets de déversoirs d'orage).

Le territoire compte 3 autorisations de déversement (coopérative laitière PFCE – France Miel – huilerie de Germigney).

• **Eau potable :**

- 8 usines de production d'eau potable ;
- 2 analyseurs de chlore sur le réseau ;
- 38 sectorisations ;
- 12 réservoirs ;
- 168 km de canalisation.

Les communes de Villeneuve d'Aval, d'Ounans et le hameau de Certémery (commune de Mouchard) ne font pas partie du périmètre de la délégation eau potable au 01/01/2024. Le contrat de délégation, par une convention de vente en gros, prévoit d'alimenter la commune de Nevy-les-Dole (Syndicat intercommunal des eaux de la Région de Dole).

2. Principales évolutions du nouveau contrat

2.1. Service assainissement

- Les effluents des stations de La Vieille Loye et d'Ounans seront traités sur la nouvelle station de Montbarrey (mise en service mi 2023) avec une extraction et une densification des boues biologiques avec le procédé InDense.
- 2 créations de postes de refoulement avec injection de Nutriox en lien avec le projet de Montbarrey.
- Diminution du volume de curage, des inspections télévisuelles et du nombre de contrôle de conformité.
- Intégration au contrat de diagnostic permanent pour répondre à une nouvelle obligation réglementaire.

2.2. Service d'eau potable

- Remplacement du système de désinfection ultra-violet de Grange de Vaivre par une désinfection au chlore et sécurisation de l'accès au puits de Champagne sur Loue.
- Engagements de performance selon 8 UDI (Unité de Distribution d'eau potable) avec valeurs minimales imposées dans le cahier des charges.
- **Variante obligatoire demandée au règlement de consultation** pour la mise en place d'une télérelève.

3. Déroulement de la procédure

3.1. Lancement de la procédure

La publicité a été envoyée le 24/03/2023 au BOAMP et au moniteur et le dossier de consultation des entreprises (DCE) mis en ligne sur le site **territoire numérique – ARNIA** à cette date.

3.2. Remise des candidatures et des offres

Les candidatures et les offres ont été déposées sur la plateforme de dématérialisation des marchés ARNIA avant le **22/05/2023 à 16h00**.

L'ouverture et l'enregistrement du contenu des dossiers de candidatures ont eu lieu le **22/05/2023 à 17h00 par la collectivité**.

3.3. Analyse des candidatures et des offres

Les candidatures ont été ouvertes et examinées par la commission DSP (Délégation de Service Public) le 13 juin 2023. Les membres de cette commission ont été validés lors du Conseil communautaire du 28 janvier 2021. La commission DSP :

- A procédé à l'examen des candidatures sur la base des critères énoncés dans l'avis de publicité et le règlement de consultation, afin d'apprécier les garanties professionnelles et financières de candidats, le respect de l'obligation d'employer des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du travail, leur aptitude à assurer l'égalité de traitement des usagers et la continuité du service public.

Seule la **société SUEZ Eau France** a déposé un dossier de candidature. Cette candidature a été considérée recevable au regard des critères de sélection des candidatures. L'analyse de son offre a pu débuter et l'analyse de l'offre initiale a été présentée à la Commission de délégation de service public le **29/06/2023** par l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage **ARTELIA**.

Les négociations ont permis d'apporter les précisions suivantes :

- Précisions sur la gestion des espaces verts et les consommations de Nutriox qui seront à la charge de la collectivité ;
- Précisions sur le renouvellement des compteurs abonnés. Passage à un renouvellement tous les **25 ans des DN (Diamètre nominal) 15 à DN 20 mm** – 15 ans : DN 20 à 40 mm et 10 ans > DN 40 et le renouvellement des compteurs généraux à **15 ans**. Cette proposition d'allongement de la durée de vie des compteurs est basée sur le retour d'expérience de l'exploitant concernant le parc des compteurs dont il a la

gestion. Des tests seront réalisés sur les compteurs âgés pour vérifier l'exactitude du comptage ;

- Précisions sur les prestations à intégrer dans l'offre de celles à mettre au BPU (kit économie d'eau, contrôle décennal des puits, interventions écoles, étude phénomène transitoire, mesures de l'état du milieu naturel, étude de raccordement Cramans, dératisation) ;
- Intégration de recettes prévisionnelles pour réalisation des branchements neufs et des contrôles de conformité en assainissement ;
- Précisions sur le renouvellement programmé en assainissement (prise en compte des diffuseurs des 3 stations, détail des prestations sur la centrifugeuse de Bans) ;
- Télérélevé : SUEZ propose en plus de la variante obligatoire une variante n°2 avec des investissements portés par la collectivité ;
- La CCVA a demandé le chiffrage d'une option pour la station de Port Lesney avec le passage en suivi d'autosurveillance réglementaire des STEP > 2 000 équivalents habitants.

Les échanges avec le candidat ont permis :

- De préciser l'offre d'un point de vue technique et organisationnel ;
- De revoir les engagements de performance en rendement et ILP (indice linéaire de pertes) ;
- D'avoir 2 offres pour la télérélevé avec une variante 1 où les investissements sont portés par SUEZ et une variante 2 où les investissements sont portés par la collectivité ;
- De faire baisser les prix de l'assainissement (collectif et non collectif) et l'eau potable par rapport à l'offre initiale.

L'offre finale a été remise le **01/09/2023 à 12h00**.

4. Choix du candidat et de l'offre

4.1. Tarifs proposés pour la concession

Les tarifs en vigueur au 01/01/2023 sont comparés aux tarifs proposés par SUEZ dans les différentes offres (base et variantes 1 et 2).

La variante n°1 eau potable, telle que demandée au règlement de la consultation, intègre **les coûts d'investissement** de la télérélevé (amortissement sur la durée du contrat **donc 10 ans**) et **d'exploitation** du système **par le délégataire**.

La variante n°2 eau potable, proposée lors des négociations, prévoit que l'investissement de **500 K€** comprenant la fourniture et pose des émetteurs et concentrateurs, les études et la communication auprès des abonnés, **soit porté par la CCVA permettant ainsi d'amortir l'investissement sur une plus longue période** (15 à 25 ans suivant les équipements concernés).

L'exploitation du système reste à la charge du délégataire.

Tarifs €HT	TARIFS ACTUELS DELEGATAIRE HT			OFFRE FINALE DELEGATAIRE HT						
	01/10/2023 AEP secteur CCVA	01/10/2023 ASST secteur CCVA	01/10/2023 AEP + ASST	Offre AEP base	Offre AEP Variante 1	Offre AEP Variante 2	Offre ASST	Offre AEP base + ASST	Offre AEP variante 1 + ASST	Offre AEP variante 2 + ASST
Abonnement annuel	59,32	83,01	142,33	63	78	68	76,76	139,76	154,76	144,76
Part proportionnelle traitement €/m3	0,7110	1,0290	1,74	0,657	0,7194	0,681	1,1775	1,8345	1,8969	1,8585
Facture 120m3 annuelle	144,64	206,49	351,13	141,84	164,33	149,72	218,06	359,90	382,39	367,78
Ecart /2023 contrat secteur CCVA				-2%	14%	4%	6%	2,5%	8,9%	4,7%

Le jugement des offres ne porte que sur la part délégataire, voici toutefois à titre informatif les tarifs globaux TTC applicables au 01/01/2024 comprenant **les tarifs proposés par le délégataire, les tarifs CCVA et les charges (TVA + TAXES AGENCE DE L'EAU) pour une facture de 120 m³.**

Tarifs € TTC	TARIFS SUEZ + CCVA + taxes TTC			TARIFS SUEZ + CCVA + taxes TTC						
	01/10/2023 AEP secteur CCVA	01/10/2023 ASST secteur CCVA	01/10/2023 AEP + ASST	Offre AEP base	Offre AEP Variante 1	Offre AEP Variante 2	Offre ASST	Offre AEP base + ASST	Offre AEP variante 1 + ASST	Offre AEP variante 2 + ASST
Facture 120m3 annuelle TTC	268,80	426,89	695,69	266,28	290,01	274,60	439,64	705,92	729,65	714,24

4.2. Présentation des coûts de la télérelève - VARIANTE 2

Le coût détaillé d'investissement pour le déploiement d'une télérelève est présenté dans le tableau suivant :

VARIANTE 2 - TELERELEVE	Unité	Prix unitaire	Quantité	Coût total
Fourniture seule d'un émetteur sur un compteur incompatible (avec pré-montage) (déplacement et pose du compteur à la charge du délégataire via le programme de renouvellement compteurs)	U	39,55 €	1594 unités	63 043 €
Fourniture et pose de l'émetteur sur un compteur compatible	U	72,25 €	3200 unités	231 200 €
Mise en place d'un concentrateur (recherche de site, fourniture et pose du concentrateur, fourniture d'antennes complémentaire)	U	7 954 €	25 concentrateurs	198 850 €
Gestion du projet de déploiement, plan de communication à destination des abonnés	F	6 385 €	1	6 385 €
			TOTAL	499 478,00 €

L'exploitation des équipements de télérelève, que l'investissement soit porté par le délégataire ou par la CCVA, représente un coût supplémentaire de **13,56€/an/abonné** pour une facture 120 m³, soit **+ 0,113€/m³**. Le déploiement est prévu en 2025/2026.

4.3. Moyens humain et matériel

Les moyens humains proposés sont de 3,77 ETP en eau potable et 4,00 ETP en assainissement.

Un taux d'encadrement de 0,84 ETP.

	ETP
Agents exploitation et technicien	4,65
Encadrement	0,84
Service support	0,47
Gestion clientèle	1,81
TOTAL	7,77

4.4. Performance des réseaux d'eau potable

4.4.1. Offre de base

BASE	GRANGE DE VAIVRE	CHAMPAGNE SUR LOUE	CRAMANS	ECLEUX	SOUVANS	VILLERS- FARLAY	MONTBARREY	MONT SOUS VAUDREY	TOTAL
Rendement en 2024	97,70%	86,60%	81,00%	80,03%	92,10%	73,00%	78,60%	70,00%	76,70%
ILP en 2024	0,71	1,56	2,18	1,70	0,99	7,24	1,70	4,12	2,40
Rendement en 2027	97,70%	86,60%	83,00%	82,00%	92,10%	75,00%	78,60%	72,00%	78,30%
ILP en 2027	0,71	1,56	2,00	1,70	0,99	2,70	1,70	4,00	2,20

Par rapport aux demandes du cahier des charges, SUEZ va plus loin en performance des réseaux pour les UDI de Cramans, Villers Farlay, Mont sous Vaudrey et Ecleux.

Les négociations ont permis de revoir à la hausse les engagements sur l'UDI de Cramans à 81% dès 2024 et l'UDI de Mont sous Vaudrey à 70% dès 2024.

4.4.2. Offres variantes

SI OPTION TELERELEVE RETENUE	GRANGE DE VAIVRE	CHAMPAGNE SUR LOUE	CRAMANS	ECLEUX	SOUVANS	VILLERS- FARLAY	MONTBARREY	MONT SOUS VAUDREY	TOTAL
Rendement en 2024	97,70%	86,60%	81,00%	80,03%	92,10%	73,00%	78,60%	70,00%	76,70%
ILP en 2024	0,71	1,56	2,18	1,70	0,99	7,24	4,61	4,12	2,40
Rendement en 2027	97,70%	86,60%	83,00%	82,00%	92,10%	75,00%	80,00%	75,00%	79,30%
ILP en 2027	0,71	1,56	2,00	1,70	0,99	2,70	1,50	3,20	2,10

Les négociations ont permis d'avoir un engagement plus important dès 2027 sur l'UDI de Montbarrey et sur l'UDI de Mont sous Vaudrey. SUEZ prévoit un couplage avec la sectorisation pour une mesure en temps réel des rendements de réseaux.

4.5. Renouvellements et investissements proposés

4.5.1. Eau potable

Renouvellement électromécanique programmé :

SUEZ prévoit de renouveler 18% de la valeur patrimoniale des équipements sur la durée du contrat.

Les principales opérations de renouvellement sont :

- L'armoire électrique de l'usine de Villers Farlay en 2024 pour 40k€ ;
- 53 débitmètres/compteurs ;
- 11 pompes ;
- Des équipements de sécurité (portes/échelles d'accès).

Les négociations ont permis de revoir à la baisse pour :

- 5 renouvellements de branchements ;
- Renouvellement des compteurs abonnés à 25 ans DN>20 mm – 15 ans DN 25 à 40 et 10 ans > DN 40.

SUEZ propose en plus des exigences du contrat de mettre en place des capteurs anti-intrusions sur les têtes de puits de 4 sites (Souvans, Grange de Vaivre, Champagne sur Loue, Mont sous Vaudrey).

SUEZ a fait des propositions intéressantes qui sont intégrées au BPU :

- Etude de sécurisation et de raccordement des réseaux des communes d'Ecleux et Chamblay en cas de problème de production du pompage d'Ecleux ;
- Déploiement de 149 kits d'économie d'eau sur le périmètre CCVA.

4.5.2. Assainissement

Renouvellement électromécanique programmé :

SUEZ prévoit de renouveler 19% de la valeur patrimoniale des équipements sur la durée du contrat.

Les principales opérations de renouvellement sont :

- Diffuseurs sur 3 sites (Bans, La Loye et Port Lesney) ;
- 100% des postes avec au minimum 1 pompe renouvelée (45 pompes prévues) ;
- 8 armoires de postes ;
- 1 automate de la centrifugeuse de la STEP de Bans ;
- STEP Bans (pluviomètre + 2 préleveurs) pour assurer le dispositif d'autosurveillance.

Lors des négociations, nous avons acté la suppression des renouvellements des branchements et des tampons en renouvellement programmé. Les prix sont au bordereau des prix.

4.6. Synthèse

Les tableaux ci-dessous reprennent les conclusions par critère :

	CRITERES	CONCLUSION
1. Qualité de service rendu	Les moyens humains et techniques mis à disposition des services	Pour l'offre de base et les variantes, l'offre de SUEZ est cohérente au niveau des moyens humains et techniques mis à disposition des services au regard du périmètre concerné et correspond aux attentes de la collectivité.
	L'optimisation des performances des services	Le candidat propose des méthodes pertinentes pour maîtriser le fonctionnement hydraulique du réseau d'eau potable. Dans l'offre de base, SUEZ propose des performances engageantes en rendement et en ILP. Pour les variantes télérelève, SUEZ va plus loin sur 2 UDI. Pour la maîtrise du fonctionnement hydraulique du réseau d'assainissement, les propositions du candidat sont détaillées et pertinentes. Pour l'exploitation et le pilotage pour pérenniser les ouvrages, le candidat propose un pilotage au quotidien des installations pour garantir une bonne qualité de l'eau distribuée et pour garantir les performances épuratoires. SUEZ respecte le suivi demandé sur la station de Montbarrey et SUEZ a pris en compte la mise en place du diagnostic permanent.
	Les relations avec les usagers et avec la Collectivité,	Pour la qualité du service rendu aux usagers, pour la gestion de l'astreinte et pour la gestion de crise, la proposition répond avec un bon niveau de cohérence perçue entre les engagements pris et les moyens définis. Pour les offres variantes, le système de télérelève apporte aux abonnés un service en plus avec 2 facturations sur relève réelle et le service d'alerte fuite.
	La politique d'entretien, maintenance et renouvellement	Pour la politique d'entretien et de maintenance des installations, il y a un bon niveau de cohérence perçue entre les engagements pris et les moyens définis. Pour les équipements prévus en renouvellement, SUEZ respecte les demandes du projet de contrat avec un renouvellement programmé (ouvrages, branchements, compteur) et un renouvellement non programmé (garantie). SUEZ propose dans son renouvellement programmé un nombre de renouvellements important. Il garantit un bon état et un bon fonctionnement à l'échéance de la délégation des organes importants des stations et des postes de relevage. SUEZ a pris en compte les investissements demandés en eau potable et ajoute la mise en place de capteurs anti-intrusions sur les puits. SUEZ est force de propositions sur d'autres investissements qui ont été intégré au BPU.
	La gouvernance et la transparence du contrat	SUEZ a répondu de manière cohérente au projet de contrat en termes de moyens et outils donnés à la Collectivité pour contrôler l'exploitation et les charges. SUEZ a proposé des tableaux de bord cohérents pour le suivi du contrat.
	La prise en compte du développement durable et des enjeux environnementaux et sociaux des services.	SUEZ propose des actions concrètes pour la préservation de la ressource en eau et pour privilégier l'action sociale.

CRITERES	CONCLUSION
Compétitivité des éléments tarifaires	<p>Sur une simulation 120 m3, l'offre de base (eau potable + assainissement collectif) présente une légère hausse par rapport aux tarifs actuels (+2,5%). Les offres variantes proposent des hausses plus importantes (9% et 5%) et pour la variante 2 un investissement de 500 k€ à porter par la Collectivité. Les prix des contrôles de l'assainissement non collectif augmentent fortement par rapport aux prix actuels (+47% sur le R1). SUEZ a apporté des justificatifs en audition sur ces charges. Les prix sont cohérents sur les devis de branchement neuf en eau potable et en assainissement. Les tarifs de SUEZ sur les interventions les plus fréquentes du règlement de service sont cohérents. Les formules d'indexation proposées sont cohérentes (indices, pondération).</p>
Cohérence / adéquation du compte d'exploitation prévisionnel (et des documents complémentaires demandés dans le cadre de la proposition financière) avec le niveau des prestations proposées	<p>Les recettes et les charges d'exploitation sont cohérentes selon le niveau des prestations demandées sur l'ensemble des offres.</p>
Justification des charges d'exploitation et des montants de renouvellement.	<p>Les propositions faites pour les programmes prévisionnels en renouvellement sont détaillées et cohérentes en eau et en assainissement. Sur la durée du contrat, SUEZ prévoit 320 k€ sur les équipements électromécaniques en eau et 602 k€ sur l'assainissement, soit 922 k€ pour les 2 services.</p>

2 - Valeur économique

4.7. Classement des offres et conclusion

			Base	Base Eau	Variante 1	Variante 2
			Assainissement	potable	Télérelève	Télérelève
Critère 1 - Qualité de service rendu aux usagers, appréciée notamment au regard du mémoire explicatif et sur la base des éléments qui suivent :						
Les moyens humains et techniques mis à disposition des services	L'organisation et les compétences	5	5,0	5,0	5,0	5,0
	Les moyens techniques	5	5,0	5,0	5,0	5,0
	Les équivalents temps plein affectés au service	8	8,0	8,0	8,0	8,0
L'optimisation des performances des services	Exploitation et pilotage pour maîtriser le fonctionnement hydraulique du réseau	5	4,0	4,0	5,0	5,0
	Exploitation et pilotage pour pérenniser les ouvrages	5	5,0	5,0	5,0	5,0
Les relations avec les usagers et avec la Collectivité,	Qualité du service rendu aux usagers appréciée au regard de la réactivité dans la réalisation des prestations et dans ses relations avec un service clientèle locale	2	1,0	1,0	2,0	2,0
	Gestion de l'astreinte	2	2,0	2,0	2,0	2,0
	Gestion de crise	2	2,0	2,0	2,0	2,0
La politique d'entretien, maintenance et renouvellement	Politique de maintenance	2	2,0	2,0	2,0	2,0

	Cohérence des équipements prévu au renouvellement	10	10,0	10,0	10,0	10,0
	La qualité des investissements proposés	3	3,0	3,0	3,0	3,0
La gouvernance et la transparence du contrat	Moyens et outils donnés à la Collectivité pour contrôler l'exploitation et les charges	2	2,0	2,0	2,0	2,0
	La pertinence du tableau de bord de suivi de contrat	2	2,0	2,0	2,0	2,0
La prise en compte du développement durable et des enjeux environnementaux et sociaux des services.	La pertinence des actions proposées	2	2,0	2,0	2,0	2,0
SOUS TOTAL		55	53,0	53,0	55,0	55,0

			Base Assainissement	Base Eau potable	Variante 1 Télérelève	Variante 2 Télérelève
Critère 2 - Valeur économique de l'offre, appréciée notamment au regard du mémoire explicatif et sur la base des éléments qui suivent :						
Compétitivité des éléments tarifaires	Le tarif le plus attractif 120 m3	15	15,0	15,0	7,3	12,4
	La compétitivité du devis type branchement neuf	5	5,00	5,00	5,00	5,00
	La compétitivité du bordereau des prix du règlement de service	3	3,0	3,0	3,0	3,0
	La formule d'indexation	2	2,0	2,0	2,0	2,0
Cohérence / adéquation des comptes d'exploitation prévisionnels (et des documents complémentaires demandés dans	Cohérence/adéquation des assiettes de facturation	2	2,0	2,0	2,0	2,0

le cadre de la proposition financière) avec le niveau des prestations proposées ;	Cohérence/adéquation des recettes et charges d'exploitation avec le niveau des prestations proposées	8	8,0	8,0	8,0	8,0
Justification des charges d'exploitation et des montants de renouvellement.	Cohérence du montant des équipements prévus au renouvellement	7	7,0	7,0	7,0	7,0
	Cohérence du montant des investissements proposés	3	3,0	3,0	3,0	3,0
SOUS TOTAL		45	45,0	45,0	37,3	42,4
TOTAL		100	98,0	98,0	92,3	97,4

Au vu des éléments présentés ci-avant, le candidat présente **des réponses détaillées et performantes.**

Toutefois, sur le critère technique, les **offres variantes télérelève obtiennent le plus de points et sur le critère économique l'offre de base obtient le plus de points.** Au final, **c'est l'offre de base qui est la meilleure** sur la base des critères de jugement identifiés dans le règlement de consultation.

En conséquence, **le Président de la CCVA en tant qu'autorité concédante propose de retenir la Société SUEZ EAU France** comme délégataire de service public pour l'exploitation de l'eau et de l'assainissement du périmètre de la CCVA sur la base du contrat négocié avec ce candidat.

Alain Bigueur : Au regard des DSP précédentes, il est curieux qu'il n'y ait qu'une seule réponse.

Stéphane Ramaux : 3 entreprises se sont déplacées sur le temps de visite mais une seule est allée au bout. Nous n'avons pas d'explication sur les raisons. Il faut noter toutefois que le retour reste cohérent.

Virginie Pate : sur la hausse, s'agit-il du prix pour les 10 ans ?

Stéphane Ramaux : il y a une formule d'actualisation qui s'applique.

Artelia : il y a 15% du prix du délégataire qui restera fixe, la formule s'applique sur le reste.

Virginie Pate : le tarif s'adapte à la conjoncture.

Laurent Schouwey : sur la télérelève, est-ce le délégataire qui insiste sur ce point.

Stéphane Ramaux : il est proposé de retenir l'option de base sans télérelève.

Par 31 voix pour et une abstention, le Conseil communautaire :

- Approuve le rapport portant sur le choix de l'opérateur SUEZ pour la délégation de service public de l'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif,
- Retient l'option de base sans mise en place de la télérelève,
- Autorise le Président à conclure le contrat de Délégation de Service Public avec ses annexes ainsi que tout document ou acte utile à l'exécution de la présente délibération.

4. Tarif challenge défis fous

Pour démarrer cette nouvelle année scolaire, notre responsable du secteur jeunes, Charlotte Meraux, propose d'organiser un évènement fédérateur le samedi 30 septembre à la salle des fêtes de Souvans.

Le challenge défis fous regroupera des équipes de 6 personnes qui s'affronteront sur plusieurs jeux amusants : mur des champions d'intervilles, combat de joutes, baby-foot géant... Au-delà de l'intérêt d'organiser une journée festive dédiée aux jeunes, l'objectif est bien de relancer une nouvelle dynamique autour du secteur jeunes.

Paulette Giancatarino, la vice-présidente en charge de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, propose d'appliquer un tarif de 5€ par personne.

Paulette Giancatarino invite à soutenir cette initiative.

Vu l'intérêt de proposer un tel évènement aux adolescents,

Vu le tarif proposé par Monsieur le Président,

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Souscrit à la proposition faite par la responsable du secteur jeunes,
- Souscrit au tarif proposé par Monsieur le Président,
- Donne tous pouvoirs au Président pour faire procéder à la mise en œuvre et à l'application de cette délibération.

Départs de Paulette Giancatarino et Stéphanie Desarbres.

5. Signature d'un avenant au CRTE du Val d'Amour

Par délibération n°222/2021 du 13 décembre 2021, le Conseil communautaire a validé le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du Val d'Amour et autorisé le Président à le signer aux côtés de préfet du Jura. Pour mémoire, le CRTE du Val d'Amour reprend le projet de territoire élaboré en 2020/2021 et validé par le Conseil communautaire par délibération n°221/2021 du 13 décembre 2021.

Il est important de préciser que l'inscription d'un projet au CRTE n'est pas obligatoire pour bénéficier des aides de l'Etat (DETR, DSIL).

L'Etat souhaite que le CRTE s'oriente, d'une part, sur les projets structurants du territoire, et d'autre part, sur les projets répondant aux enjeux de la transition écologique.

Ainsi, un projet d'avenant a été travaillé sur cette base en intégrant les projets communaux et intercommunaux. Les communes ont été sollicitées à ce sujet en juin et juillet dernier.

Le projet d'avenant et ses annexes sont joints au présent rapport.

Il vous est proposé :

- De valider le projet tel que joint au présent rapport,
- D'autoriser le Président à signer l'avenant.

Vu la délibération n°221/2021 du 13 décembre 2021, par laquelle le Conseil communautaire validait le projet de territoire,

Vu la délibération n°222/2021 du 13 décembre 2021, par laquelle le Conseil communautaire validait le projet de CRTE,
Considérant la volonté de l'Etat de recentrer les CRTE sur les projets structurants et/ou ayant un impact direct sur la transition écologique,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le projet tel que joint à la présente délibération,
- Autorise le Président à signer l'avenant.

6. Proposition d'adhésion à la Fédération du Transjuralpin (FTJA)

La FTJA est une fédération qui s'engage aujourd'hui principalement pour l'amélioration de l'offre ferroviaire Neuchâtel-Travers-Pontarlier-Frasne-Paris. Elle est active en faisant du lobbying auprès des prestataires ferroviaires et en recherchant des synergies pour le trafic transfrontalier.

Cette fédération regroupe des collectivités publiques, des entreprises et des particuliers suisses et français.

Pour ce qui concerne les collectivités, des représentants des villes de Neuchâtel, de Pontarlier, de Frasne ainsi que de la Région de Franche-Comté et du Canton de Neuchâtel siègent au Comité de la FTJA. Depuis peu, la ville de Dole a adhéré.

Lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 22 août 2023 à Pontarlier, la Région a annoncé son désengagement dans le financement du fonctionnement de la ligne ferroviaire Neuchâtel Frasne, soit 400 000€ de financement. Le risque à moyen terme est la fermeture de la ligne, ce qui entraînera inéluctablement une dégradation de l'offre commerciale en direction de Dijon et Paris, avec un fort risque de voir Lyria se retirer.

Si tel était le cas, la gare de Mouchard verrait son service de nouveau dégradé. La FTJA joue un rôle important en termes de lobbying auprès des pouvoirs publics tant français que suisse.

Une rencontre entre les élus concernés avec la Présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté est prévue très prochainement, ainsi qu'un rendez-vous avec les autorités ministérielles compétentes.

Le Val d'Amour est, avec la gare de Mouchard, directement concerné par le sujet.

Aussi, le Conseil communautaire, à l'unanimité, adhère à la FTJA pour 2024.

Le montant annuel de la cotisation est de 150 FCH.

Vous trouverez, joint au présent rapport, le communiqué de presse édité suite à l'assemblée générale du 22 août 2023.

Michel Rochet : on demande sur le secteur une amélioration du service et la région va à l'inverse.

Etienne Rougeaux : a du mal à comprendre que l'on rénove une gare et que l'on supprime des trains.

7. Lancement de l'inventaire des zones d'activités économiques (ZAE)

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 introduit plusieurs mesures liées à la lutte contre l'artificialisation des sols par le biais de l'urbanisme avec un objectif : la sobriété foncière. Cette loi précise notamment l'impératif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) avec deux échéances : 2030, date à laquelle les collectivités devront avoir diminué de moitié la consommation foncière sur leur territoire, puis 2050, date à laquelle l'objectif de ZAN devra être atteint. Afin de favoriser la mise en œuvre de cet objectif, cette loi impose désormais aux EPCI d'établir un inventaire précis des zones d'activités économiques (ZAE) afin d'anticiper et de faciliter les opérations de recyclage foncier. L'article 220 de la loi, retranscrit à l'article L. 318-8-2 du code de l'urbanisme, précise que devront obligatoirement figurer dans cet inventaire :

- Un état parcellaire des unités foncières composant la zone d'activités économique, comportant la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire ;
- L'identification des occupants de la zone d'activités économique ;
- Le taux de vacance de la zone d'activités économique.

Après consultation des propriétaires et des occupants des zones d'activités économiques pendant une période de 30 jours, l'inventaire est arrêté par l'autorité compétente (CCV Val d'Amour).

Cet inventaire devra être actualisé au moins tous les 6 ans, selon la même procédure et respectant les mêmes formes.

Enfin, l'article 220 de la loi Climat et Résilience prévoit que cet inventaire soit engagé par l'autorité compétente dans un délai de 1 an à compter de la promulgation de la présente loi et finalisé dans un délai de 2 ans. Bien que ce délai soit dépassé, il convient de délibérer pour lancer la procédure d'élaboration de cet inventaire.

Jean Marie Truchot : la scierie Jacquot sera-t-elle concernée ou est ce que ne seront concernées que les zones d'activités ?

Virginie Pate : l'inventaire portera sur toutes les zones UY du territoire.

Etienne Rougeaux : l'enjeu est aussi d'identifier les tènements qui n'ont pas réellement de vocation économique afin d'optimiser nos possibilités de développement lors de la révision du PLUi.

Pour information, sur la mise en œuvre du Zan, le sujet des dents creuses devra bien être appréhender : ces dents creuses ne doivent pas faire l'objet d'un décompte dans les zones à urbaniser.

Stéphane Ramaux : Où en est le SRADDET ?

Etienne Rougeaux : Le SRADDET en est au point mort. Les décrets d'applications de la loi climat et résilience viennent d'être publiés. Il y a nécessité d'y voir clair au niveau national avant d'avancer.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Engage la réalisation de l'inventaire des Zones d'Activités Economiques (ZAE) prévu à l'article L. 318-8-2 du code de l'urbanisme,
- Prévoit une consultation des propriétaires et occupants pour une durée de 30 jours conformément aux exigences de la loi.

8. Convention tripartite « les clés de l'entreprise »

Dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT), la Communauté de communes du Val d'Amour a développé, au fil des années, une relation étroite avec le collège Jules Grévy de Mont-sous-Vaudrey, visant à renforcer les liens entre l'école et les entreprises. Cette relation se traduit par différentes actions de découverte : visites d'entreprises et de lycées professionnels, reportage photo en entreprises, forum des métiers, sensibilisation à l'entrepreneuriat, ...

Ces actions présentent un intérêt et des bénéfices certains à court et long terme pour les élèves qui bénéficient de la découverte du monde professionnel et économique, contribuant ainsi à éclairer leurs choix de vie et d'orientation. De même, les entreprises profitent de cette collaboration en valorisant leurs métiers et entreprises auprès des jeunes, notamment dans des secteurs où la demande de main d'œuvre est forte.

En 2021, le dispositif « les clés de l'entreprise » a été lancé par le Comité Local Ecole Entreprises (CLEE) avec le soutien financier du Département du Jura, dans le but de généraliser ces actions à l'échelle départementale et d'impliquer davantage les collectivités locales.

Les actions de « découverte des métiers » déjà mises en œuvre par la Communauté de communes et le collège de Mont-sous-Vaudrey, correspondent aux objectifs du programme « les clés de l'entreprise ». Ce dispositif repose sur un partenariat entre l'inspection académique, le Département du Jura et la Communauté de communes.

Concrètement, cela se traduit par une prise en charge à hauteur de la moitié des frais de transport engagés pour les visites d'entreprises des collégiens, par le Département du Jura.

Afin de formaliser cette collaboration pour l'année scolaire 2023 – 2024, une convention tripartite de partenariat est proposée.

Bruno Della Santa : si le département prend en charge 50% des frais de transport qui prend le solde ?

Virginie Pate : la CCVA prend le solde. Nous sommes à l'initiative et nous travaillons sur le long terme pour sensibiliser les jeunes sur les métiers du territoire.

Etienne Rougeaux : l'expérience du Val d'Amour a été soulignée par la cour des comptes dans le cadre d'une action d'évaluation des politiques publiques de l'emploi sur le département.

Michel Rochet : les jeunes scolarisés au collège de Salins les Bains peuvent-ils bénéficier de cette action ?

Virginie Pate : oui, ils peuvent en bénéficier, s'il y a une volonté de l'établissement. La principale de Mont sous Vaudrey est très engagée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention tripartite de partenariat.

9. Validation des attributions de compensation définitives

Par délibération n°17/2023 du 13 février 2023, le Conseil communautaire a validé les attributions de compensation provisoires pour l'année 2023.

La Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) réunie le 18 septembre a examiné les attributions de compensation définitives pour l'année 2023, qui sont présentées en séance.

Ces attributions de compensation sont soumises à l'approbation du Conseil communautaire. Le tableau prévisionnel reprend les différents équilibres financiers qui constituent les attributions de compensation.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide les attributions de compensation définitives conformément au tableau ci-dessous.

Eléments de calcul des attributions de compensation définitives 2023

Communes	AC TPU		Contingent Incendie 2022	Contingent Incendie 2023	Mutualisation 2023 définitives	Charges bâtimementaires 2023	Urbanisme et secrétariat		AC définitives 2023	
	A appeler	A reverser					Service de remplacement	ADS	A appeler	A reverser
Augerans	2 003		4 578	6 751			200	1 341	10 295	
Bans		7 705	4 982	7 196			200	1 731	1 422	
Belmont	2 856		6 349	9 310	22 483		400	1 878	36 926	
Chamblay		13 477	10 724	15 727	71 211	-5 813	600	2 628	70 877	
Champagne		619	3 111	4 525	21 893		200	992	26 992	
Chatelay	1 203		2 757	3 932	7 851		200	453	13 638	
Chissey-sur-Loue	773		7 841	11 647	17 296		400	2 267	32 384	
Cramans		15 434	13 304	19 511	112 230		600	3 833	120 740	
Ecleux	906		5 767	8 235	39 308		400	1 429	50 277	
Germigney	1 046		1 922	2 782	7 851		200	623	12 501	
Grange de Vaire	138		809	1 372	2 770		200	199	4 679	
La Loye	4 307		14 215	21 291	48 585	-3 583	600	3 914	75 114	
Montbarrey		5 289	7 841	11 350	97 738		400	2 613	106 813	
Mont sous Vaudrey		43 621	32 249	47 739	168 555	-2 231	800	9 045	180 287	
Mouchard		44 972	27 064	39 393	287 187		800	6 471	288 878	
Ounans		5 028	3 827	12 612	41 965		400	2 716	52 664	
Pagnoz		1 490	5 564	8 198	14 324		400	1 153	22 584	
Port Lesney		36 161	13 254	19 622	146 214	-1 509	600	3 163	131 929	
Santans	2 495		7 107	10 386	57 789		400	2 548	73 617	
Souvans		49 359	12 090	18 250			600	3 509		27 000
Vaudrey		26 914	8 954	13 168	19 274		400	3 000	8 928	
La Vieille Loye		936	9 991	14 540	38 015		600	2 134	54 353	
Villeneuve d'Aval	822		2 150	3 301	4 538		200	823	9 684	
Villers-Farlay	197		17 149	25 075	105 910		600	4 221	136 003	
TOTAL	16 743	251 006	228 548	335 914	1 332 986	-13 136	10 400	62 683	1 521 584	27 000

10. Pôle d'Echange Multimodal de Mouchard – Solde financier de l'opération

Par plusieurs délibérations successives entre le 20 décembre 2018 et le 19 janvier 2021, le Conseil communautaire et le Bureau ont validé l'engagement du projet d'aménagement du Pôle d'Echange Multimodal de Mouchard ainsi que son plan de financement.

Les travaux sont aujourd'hui terminés et la Communauté de communes s'est acquittée de 100% des dépenses. Le financement final de l'opération est le suivant :

Opération globale

Dépenses		Recettes	
Travaux	1 065 210	SNCF Gare et Connexions	606 215
Maitrise d'œuvre	154 711	DSIL Etat	205 474
Maitrise d'ouvrage	49 672	Région Plan de relance	225 894
Frais annexes et communication	32 298	Communauté de communes du Val d'Amour	264 308
Dépenses totales	1 301 891	Recettes totales	1 301 891

Opération communauté de communes

Dépenses		Recettes	
Participation au PEM	264 308	Région Cap Territoires	125 173
		Autofinancement CCVA + Mouchard	139 135
		<i>soit participation CCVA</i>	<i>69 567,50</i>
		<i>soit participation Mouchard</i>	<i>69 567,50</i>
Dépense totale	264 308	Recettes totales	264 308

Aussi, il convient d'appeler le fonds de concours à la commune de Mouchard qui a provisionné 70 000€ sur son budget primitif pour cette opération.

Vu la délibération n°173/2018 du 20 décembre 2018, par laquelle le Conseil communautaire a autorisé le Président à signer la convention tripartite relative à l'étude APD de la Plateforme d'Echange Multimodal,

Vu la délibération n°204/2019 du 10 décembre 2019, par laquelle le Conseil communautaire autorisait le Président à solliciter les subventions,

Vu la délibération n°194/2020 du 9 décembre 2020, par laquelle le Conseil communautaire validait le principe de l'engagement du projet du Pôle d'Echange Multimodal (PEM) de la gare de Mouchard,

Vu la délibération n°205/2020 du 16 décembre 2020, par laquelle le Bureau ajustait le plan de financement en y intégrant notamment les crédits du plan de relance régional,

Vu la délibération n°11/2021 du 19 janvier 2021, par laquelle le Conseil communautaire validait l'ajustement du plan de financement du fait du portage technique du projet par SNCF Gares et Connexions,

Considérant l'accord de financement entre la Communauté de communes et la commune de Mouchard qui prévoyaient que le solde de l'autofinancement serait partagé à part égale entre les deux collectivités,

Considérant que les travaux sont terminés et les dépenses acquittées,

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Autorise le Président à solliciter un fonds de concours d'un montant de 69 567,50€ à la commune de Mouchard, correspondant à 50% du reste à charge de l'opération,
- Autorise le Président à signer une convention avec la commune de Mouchard.

11. Admission en non-valeur

Le comptable de la collectivité sollicite l'admission en non-valeur d'une créance éteinte suite à une décision de justice qui efface toutes les dettes de la personne physique concernée.

Ce dernier nous a notifié, que suite à l'édition d'un procès-verbal de carence, la somme due par un débiteur est de 30,82€ au titre d'une facture d'assainissement.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à signer les documents comptables afférents à l'admission en non-valeur de la somme ci-dessus,
- Dit que les dépenses seront imputées sur les crédits de la ligne 6542 « créances éteintes » du budget assainissement.

12. Adhésion des communes au pack sécurité

Lors de la conférence des Maires du 7 décembre 2022, il a été proposé aux communes de la CCVA de bénéficier d'un pack de différents logiciels permettant d'augmenter la sécurité informatique.

Ce pack comprend :

- Office 365 Business Premium,
- Une adresse électronique valdamour.com,
- Un anti-spam Mailinblack,
- Un gestionnaire de mots de passe Lockself.

La solution est proposée au prix de 350€ TTC par an.

Actuellement, 2 communes bénéficient déjà de ce service et une autre est en instance d'adhésion.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise l'adhésion des communes au pack sécurité,
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires.

La solution mail in black est efficace contre les intrusions.

Les communes qui le souhaitent peuvent adhérer, il s'agit d'une démarche volontaire.

13. Décision modificative n°2 - Exercice 2023

Cette décision modificative porte sur le budget communautaire et le budget assainissement.

BUDGET COMMUNAUTAIRE					
				DEPENSES	RECETTES
Section	Ecritures	CHAPITRE	Compte	Proposé	Proposé
Fonctionnement	1	011	6245	4 500,00 €	
Fonctionnement	1	011	6251	26 500,00 €	
Fonctionnement	1	70	70878		31 000,00 €
Total Fonctionnement				31 000,00 €	31 000,00 €

Ces écritures correspondent à l'inscription des crédits pour l'opération « Séniors en Vacances » avec, côté dépenses, le paiement du séjour et du bus, et côté recettes, l'encaissement des inscriptions des participants et l'aide ANCV.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT					
				DEPENSES	RECETTES
Section	Ecritures	CHAPITRE	Compte	Proposé	Proposé
Fonctionnement	1	65	6541	7 000,00 €	
Fonctionnement	1	022	022	- 7 000,00 €	- €
Total Fonctionnement				- €	- €

Les écritures consistent à l'inscription de crédits pour l'admission en non-valeur des créances validées au Conseil communautaire du 3 juillet 2023.

L'équilibre est réalisé par la réduction des crédits au chapitre des dépenses imprévues.

A l'unanimité, le Conseil communautaire approuve les inscriptions et l'équilibre de la présente décision modificative du budget communautaire et du budget assainissement.

14. Questions diverses

Projet de groupe scolaire de Mont sous Vaudrey

Le travail d'étude continue à la fois sur les volets techniques, financiers et sur les questions de portage.

Sur l'aspect technique : le terrain à proximité appartenant à Etapes serait à vendre ce qui permettrait de recalibrer le projet. Le second sujet est celui de la prise en compte de la cantine et de la cuisine du collège. Compte tenu des coûts, il n'est pas souhaitable que la communauté de communes s'engage sur ce projet.

Sur le volet financier : les ratios financiers de l'intercommunalité sont bons (comme nous avons pu le voir en CLECT), mais nous devons rester prudents et éviter la dégradation des ratios. Le projet devra intégrer cette dimension.

D'où la question de la SPL qui permettrait un portage externe et une non-dégradation des ratios financiers. C'est un projet structurant pour le Val d'Amour.

Une étude peut être conduite avec le soutien de la Banque des Territoires afin de valider les aspects financiers et étudier la potentialité d'un portage externe.

Le projet se poursuit en tenant compte de ces différents paramètres.

Philippe Degay : il faut accélérer le projet car certaines rentrées deviennent compliquées. Cette rentrée notamment s'est très mal passée sur le RPI avec l'ouverture d'une classe supplémentaire.

Etienne Rougeaux : un échange a eu lieu avec le directeur départemental. Il s'agit d'une ouverture temporaire qui permet de gérer des effectifs sur une classe d'âge pour cette année. Et il n'est pas acceptable que les maires soient informés quand l'ouverture est décidée.

Alain Bigueur : le terrain du SIVOM est bien vendu à la commune de Mont sous Vaudrey.

Fibre

Alain Bigueur informe que le NRO de Mont sous Vaudrey est en service. Il y a seulement Orange à ce jour qui peut se positionner.

Sur la phase 1, la fibre a été installée sur les communes de Chissey Chatelay et Germigney.

Alain Bigueur a sollicité les services du département qui ont répondu que le service serait commercialisable très prochainement.

Microcoupures électriques

Alain Bigueur revient sur le sujet des microcoupures.

Certaines collectivités sont fortement touchées. La ligne a été expertisée depuis le départ de Vadans. Un élagage est prévu prochainement. Il ne faut pas hésiter à appeler Mme Meignier au 06 98654570.

Divers

Etienne Rougeaux : nous avons appris avec satisfaction la signature officielle de la vente du site de Danzer à Souvans à l'entreprise EC Bioénergie qui va installer une unité de production de pellets. Nous ne pouvons que nous satisfaire de voir cette entreprise reprendre l'activité.

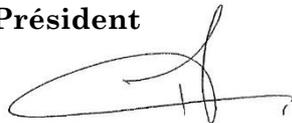
Philippe Degay : où en est-on sur le référent déontologue ?

Etienne Rougeaux : toutes les décisions peuvent être portées devant le tribunal administratif. Par ailleurs le meilleur jugement est celui des électeurs tous les 6 ans.

La séance est levée à 20h45

Etienne Rougeaux,

Président



Secrétaire de séance

Daniel Mairot

